

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7

Vote par procuration : 3
Convocation du 05/10/2023

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 17/10/23

ID : 011-211104088-20231010-4752023-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE VERZEILLE DU 10 Octobre 2023
N° 475/2023**

Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Laurence MAURI, Pierre-Jean VILASI, Martine LARREGOLA.

Absents excusés : Cynthia COURRIEU, Jacky CROIBIER (procuration Christian Audier), Rachel RIVAL (procuration Marie-Lyne Expert), Mohamed SABRI (procuration Ludovic Berail).

Secrétaire de Séance : Martine LARREGOLA

Le dix octobre deux mille vingt-trois le Conseil Municipal de la Commune de Verzeille, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Monsieur Christian AUDIER, Maire.

**OBJET : Demande de subventions CD11/ETAT au titre de la DETR/REGION
OCCITANIE
Pour la construction d'un hangar communal.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande de subvention doit être faite dans le cadre de la construction d'un hangar communal sur l'espace de la Condamine.

Il précise le caractère urgent de ce projet car au 31/04/2024, le bail du hangar du Parc Sarapy arrive à échéance.

Ce projet permettra :

- De permettre d'acquérir un nouveau bien communal,
- D'améliorer et optimiser les conditions de travail des agents techniques notamment en regroupant l'espace de stockage et l'atelier, mais aussi en créant un espace de vie et des sanitaires.
- De faciliter l'accès à celui-ci,
- De limiter les nuisances sonores pour les usagers.

Le montant des travaux s'élève à 182 730€ HT.

LE CONSEIL OÛI CET EXPOSÉ ET APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **APPROUVE** à l'unanimité le projet de la construction d'un hangar communal sur l'Espace de la Condamine.
- **DEMANDE** au Département de l'Aude, à l'Etat au titre de la DETR et à la région une demande de subvention pour aider au financement de la création de ce hangar communal.
- **DÉCIDE** de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBÉRÉ EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS PAR LES MEMBRES PRÉSENTS QUI ONT SIGNÉ AU REGISTRE.

En Mairie, le 10/10/2023
Le Maire, Christian Audier

